

Equivalence des UC :

Modifié par Arrêté du 4 avril 2018 - art. 5

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalable(s) à l'entrée en formation et / ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous », suivants :

DIPLÔMES PROFESSIONNELS	UC1	UC2	UC3 mention « Activités Physiques pour Tous »	UC4 mention « Activités Physiques pour Tous »
TITULAIRE DU CQP ALS*	X			
TITULAIRE DES DEUX OPTIONS AGEE* ET JSJO* DU CQP ALS*	X			X
BREVET D'ETAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF 1 ^{ER} DEGRÉ OPTION APT*	X	X	X	X
BP JEPS* SPÉCIALITÉ « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	X	X	X	X
TROIS AU MOINS DES QUATRE UC TRANSVERSALES (UC1, UC2, UC3, UC4) DU BP JEPS* EN 10 UC	X	X		
UC6 + UC8 + UC9 DU BP JEPS* EN 10 UC SPÉCIALITÉ « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »			X	
UC5 + UC6 + UC9 DU BP JEPS* EN 10 UC SPÉCIALITÉ « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »				X
UC5 + UC6 + UC8 + UC9 DU BP JEPS* EN 10 UC SPÉCIALITÉ « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »			X	X

* CQP ALS : Certificat de Qualification Professionnel « Animateur de Loisirs Sportifs »

* CPQ ALS AGEE : CQP ALS, option « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression »

* CQP ALS JSJO : CQP ALS, option « Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition »

* APT : Activités Physiques pour Tous

* BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BP JEPS spécialité « Activités Physiques pour Tous » (BP JEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « Activités Physiques pour Tous » (UC3 et UC4) du BP JEPS spécialité « animateur » sur demande adressé au directeur régional de la jeunesse, des sports et la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Rappel : Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BP JEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « Activités Physiques pour Tous » du BP JEPS spécialité « animateur ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.